



Explore the benefits.



[Learn](#)

# Bergers en alpage : l'envers du décor

Logements vétustes, semaines de 70 heures, précarité... Alors que leur métier a été bouleversé par la réapparition du loup, les bergers veulent faire bouger les choses.

*Par Lou Roméo*



Publié le 18/08/2023 à 19h10



🕒 Temps de lecture : 10 min

**P** *Lecture audio réservée aux abonnés*



Écouter cet article

Powered by ETX Studio

00:00/14:10

« Il est temps d'arrêter de considérer le berger comme le maillon manquant entre l'homme et le chien », grince l'un, depuis le Mercantour. « Nous ne sommes plus les idiots du village », observe l'autre, dans les Écrins. Chez les gardiens et gardiennes de troupeau, la révolte gronde. L'image romantique de l'homme seul marchant dans la montagne a vieilli et une nouvelle génération de bergers entend améliorer les conditions de vie et de travail d'une profession bouleversée par la réintroduction du loup.

Le 1<sup>er</sup> mai 2022, des bergers des Alpes, des Cévennes et de Provence se sont réunis en Isère pour monter une organisation syndicale. Ils ont participé, au printemps dernier, à des commissions mixtes paritaires. Une première : jusque-là, une association, l'Ab-basp, qui regroupe environ 150 des 800 à 1 500 bergers présents sur l'arc alpin, et quelques syndicats départementaux, tentaient seuls de faire le lien entre ces travailleurs dispersés et isolés.

PUBLICITÉ



À LIRE AUSSI

« Il va falloir apprendre à coexister avec le loup »

### Les « Niches à chiens »

Depuis trente ans et la réapparition du loup, le travail et la sociologie des bergers ont complètement changé. Pour prétendre à l'indemnisation de l'État en cas d'attaque, les éleveurs doivent protéger leurs troupeaux. La plupart les parquent la nuit, entourés de chiens de protection, et embauchent un gardien. En zone de prédation, les bergers ainsi employés – leur salaire est subventionné à au moins 80 %, et l'État a consacré environ 30 millions d'euros à la coexistence du pastoralisme et du loup en 2022 – doivent dorénavant rester nuit et jour auprès des bêtes.

berté dans la nature, soignées et surveillées à la jumelle par des bergers montant une fois par semaine. Ils sont désormais présents 24 heures sur 24 et souvent 7 jours sur 7 auprès du troupeau, de juin à octobre, tout en ayant hérité des conditions de logement sommaires, voire indignes, de leurs lointains prédécesseurs.

À LIRE AUSSI

## Les bergers ont retrouvé leur bonne étoile

Un clip, intitulé « Niche à chiens », a dissipé en mars les faux airs de carte postale associés au métier, au point de semer le trouble dans le petit monde du pastoralisme. Félix et Noémi, deux bergers membres du collectif « Pastor X & the Black PatouX », épuisés de vivre dans une « cabane » héliportée d'à peine 4 mètres carrés, y crient : « Il n'y a rien de romantique à vivre dans une niche. »

Niche à Chien - PastorX & the Black PatouX



## Pas d'eau courante

Dans les Écrins, Étienne et Simon sont eux logés dans une cabane en béton, sans eau courante ni toilettes. Le cadre a beau être magnifique, les douches froides, au tuyau des voisins branché sur le torrent, n'ont rien de particulièrement agréable. Leur situation est d'une grande banalité : l'an dernier, l'Inspection du travail a effectué une tournée surprise dans les Alpes. Résultat : la moitié des logements inspectés n'avaient pas l'eau courante, la grande majorité n'avaient pas de sanitaires, et aucun ne possédait de détecteur de CO<sub>2</sub>, alors que les intoxications sont courantes en montagne, en raison de poêles défectueux.

loger des travailleurs de sexes différents... Certains binômes sont donc contraints de partager une pièce de moins de 10 mètres carrés, où ils doivent aussi stocker les croquettes des chiens et le sel des brebis.

La réfection de ces logements, pensés à l'origine comme provisoires, et loués avec l'alpage par les éleveurs auprès des communes, des parcs ou des particuliers, est un véritable casse-tête. Chacun se renvoie la responsabilité, malgré la prise en charge de 75 % des travaux par l'État. Pourtant, aux dires des bergers, des solutions simples existent. Un filtre, par exemple, ne coûte que quelques centaines d'euros. Installé sur un robinet relié au torrent, il permet d'éviter diarrhées et autres désagréments liés à une eau non potable.

### **Des semaines de 70 heures**

« Chaque changement prend du temps », soupirent bergers et éleveurs. Et la colère ne se limite pas aux logements. Rémunérés sur la base de contrats d'au maximum 44 heures par semaine, les bergers en travaillent souvent près du double, enchaînant 50 à 80 heures de travail hebdomadaire durant quatre à cinq mois. Il faut suivre le rythme des brebis, comme les « trois huit » à l'usine : huit heures de pâture, huit heures de chaume, et huit heures de sommeil. Levé à 5 heures du matin pour sortir, le berger les mène à travers la montagne jusqu'à 10 heures, quand la chaleur pousse les bêtes à chaumer – période de digestion où les ruminants somnolent en régurgitant l'herbe pour mieux l'assimiler.

En fonction de la température, la période de chaume peut s'étendre sur une partie de l'après-midi. Le berger soigne alors ses bêtes et dresse le parc où elles passent la nuit, protégées du loup. Il les sort à nouveau vers 16 heures, pour les faire manger en montagne jusqu'à 20 heures, voire 22 heures en fonction de la météo. Pour peu que son logement soit éloigné du pâturage, il passe la journée auprès du troupeau. Les 10 à 12 heures de travail par jour sont rapidement atteintes, loin des 8 heures déclarées.

### **Un Code du travail peu adapté**

Pour atténuer la charge de travail, les binômes sont de plus en plus courants – 39 % des alpages étaient gérés par deux bergers en 2020 –, mais peu bénéficient d'un jour de congé hebdomadaire et de congés payés. « Un bon salaire de berger, c'est environ 2 000 euros net par mois, explique Thomas, 39 ans, berger depuis quatre ans – le salaire médian étant plutôt de 1 800 euros net. Un montant qui peut sembler correct, mais qui dépasse en réalité à peine le smic, puisqu'il inclut les congés payés non pris, les heures supplémentaires plus ou moins déclarées et les jours de repos. »

sommes de garde en permanence, souligne Noé, berger depuis trois ans. Même quand on a un jour off par semaine, il nous faut trois heures pour descendre de la montagne et trois heures pour y remonter. Le jour de repos, c'est seulement un déjeuner entre les courses et la lessive. Il nous faudrait un statut spécifique, peut-être un forfait comme pour les marins pêcheurs, qui sont payés deux mois pour un mois en mer... Pour l'instant, nous n'avons pas droit au repos : lorsqu'on descend de la montagne, on n'a plus de travail et on se retrouve au RSA, alors qu'on est sur les rotules. »

### **Des bergers diplômés**

Souvent passionnés par ce métier de grand air, les bergers et les bergères – les femmes représentent 30 % des salariés, alors qu'elles étaient à peine présentes il y a 30 ans, et la moitié des moins de 35 ans, selon une étude menée par le Cerpam – veulent continuer à exercer, mais dans des conditions dignes. Le métier change, les bergers aussi : ils sont, à l'image de la société, de plus en plus diplômés et d'origine citadine. 47 % des bergers de moins de 35 ans possèdent au moins un bac + 3, et beaucoup ont eu une vie professionnelle avant de prendre le bâton et de « s'enmountagner ».

Plus unis, plus instruits, et peut-être moins dociles que leurs aînés, ils restent des travailleurs saisonniers, employés en CDD et touchés par la réforme de l'assurance chômage. Une estive de cinq mois ne leur ouvre plus droit aux indemnités, alors qu'il leur est difficile de rebondir rapidement au retour de l'estive. « Je veux bien faire de très grosses saisons, mais lorsque je redescends, je suis épuisé et il me faut du temps, témoigne Félix, 33 ans, berger depuis six ans. Je dors pendant une semaine et, ensuite, j'ai besoin d'au moins une dizaine de jours pour voir ma famille et ma compagne, que je n'ai pas vues durant cinq mois. »

### **Un fort turn-over**

Thierry Oger est un « vieux monsieur de 54 ans ». C'est ainsi que se présente ce médiateur pastoral et ancien berger. « J'ai commencé à garder à 14 ans. Maintenant, j'ai les genoux bousillés par les dénivelés que j'ai montés tout au long de ma vie, les poumons abîmés par la poussière et l'ammoniac que j'ai respirés en bergerie et en montagne..., énumère-t-il. J'aimerais reprendre le travail de berger, mais il est difficile de bien vieillir dans ce métier. » Syndiqué à la CFDT, il tend l'oreille aux bergers esseulés à travers le réseau Cléopâtre (Clé aux pâtres), une ligne d'écoute téléphonique mise en place par l'association Aspir pour lutter contre l'isolement. Bien sûr, à force de ne parler « qu'à des bergers en souffrance, des histoires sombres, j'en ai des tonnes ».

Mais les chiffres le confirment. Il existe peu de vieux bergers. L'âge médian dans les Alpes est de 34 ans et, en moyenne, les bergers ne dépassent pas cinq étés. Pourtant, le monde pastoral gagnerait à conserver des bergers expérimentés. « La relation de confiance est en train de se briser, souligne Nicolas Solda, un éleveur membre du Cerpam. Les bergers, je les vois quatre ou cinq fois au maximum, et je leur confie mon troupeau, qui représente tout mon patrimoine... Devoir embaucher un nouveau berger chaque année prend du temps. Je dépense une énergie folle à recruter. »

et de les soigner, il faut aussi appliquer les mesures agro-environnementales, savoir lire les différents pâturages pour adapter le rythme du troupeau au développement des plantes, gérer les effets du réchauffement climatique, qui assèche et modifie les pâturages, réagir en cas d'attaque de loup et échanger avec les touristes, qui affluent en masse depuis le Covid, créant parfois des conflits d'usage.

### **Manque de cadre légal**

Certains des bergers de l'Abbasp et d'autres investis dans les embryons de syndicats tentent d'établir un cahier des charges pour l'automne. « On n'a pas d'appartement fixe, pas de contrat fixe, résume Fanny, syndiquée au SGT Isère. Je ne veux pas lâcher ce métier, mais en l'état, c'est très difficile de se projeter. J'ai 38 ans et c'est usant. À chaque nouveau contrat, il faut négocier de zéro dans son coin, point par point. On aimerait un avenant national, qui prenne en compte toutes les spécificités de notre métier pour arrêter de faire du cas par cas. »

La profession de berger a ceci de particulier qu'elle reste régie par des avenants départementaux, ou, en leur absence, par la convention collective agricole, peu adaptée aux particularités du métier. Résultat : le salaire de base peut varier de plusieurs centaines d'euros d'une montagne à l'autre, comme le nombre d'heures de travail déclarées. La plupart des frais inhérents à l'exercice du métier – entretien et dressage du chien de conduite qui aide à mener les bêtes en pâture, achat de chaussures et de vêtements de montagne... – restent en outre le plus souvent à la charge du berger, malgré les avenants adoptés dans certains départements.

« On a calculé, environ un mois de salaire sur les cinq de l'estive part dans les équipements, liste Thomas, engagé au sein de l'Abbasp. Certains éleveurs acceptent de nous rembourser une partie de ce que l'on investit, mais c'est toujours variable, et selon leur bon vouloir. »

### **Un univers à préserver**

Tout dépend ainsi encore trop souvent des relations personnelles qui unissent bergers salariés et éleveurs, même si, pour certains, cela participe au charme du métier. « Il est trop facile d'opposer gentils bergers et méchants éleveurs, veut nuancer Émilie, bergère de 40 ans. Tu peux bien sûr tomber sur des pourritures, mais c'est encore un univers flexible, où l'on peut négocier de personne à personne et travailler en autonomie. C'est aussi quelque chose de précieux qu'il faut conserver. »

Pour Félix, Thomas, Noé et les autres, l'enjeu n'est d'ailleurs pas de compter les heures de travail effectuées, d'imposer un dimanche chômé, ou de dénoncer le loup. « On peut rendre le pastoralisme vertueux, c'est un modèle agricole dans lequel je crois, résume Félix. Mais j'en ai marre de voir des bergers qui arrêtent parce qu'ils sont maltraités. Ce sera toujours un métier physique, avec beaucoup d'heures, mais on pourrait être payés et logés correctement. On veut que ce soit un beau métier, d'avenir, qui respecte les bêtes, l'environnement et les bergers. Sinon, il ne sera pas possible de continuer. »

## Le loup en France

Protégé par la convention de Berne, ratifiée en 1979, et par la directive Habitats, faune, flore de 1992, le loup est de retour en France depuis 1992. Le plan Loup, suivi par le Groupe national Loup, une instance de médiation où siègent des représentants de l'État, des élus, des experts techniques, des associations écologistes, des éleveurs et des bergers, a dédié en 2022 30 millions d'euros d'argent public à la coexistence de ce prédateur et des troupeaux d'élevage. Le métier de berger est l'un des principaux leviers d'adaptation : 80 % du salaire est subventionné par la PAC et par l'État. Huit bergers sur dix, en exercice dans les Alpes depuis au moins deux ans, ont été confrontés à une attaque de loup. Mais la présence du prédateur continue de susciter des tensions : malgré les précautions, 12 000 brebis ont été tuées par un loup en 2022. Face aux demandes des éleveurs, et alors que 84 % de la population se prononce pour une stricte protection, l'État a augmenté le nombre de tirs de loup autorisés pour protéger les troupeaux. Ainsi, 174 loups peuvent être tués avec l'approbation des autorités, soit 19 % des 921 individus estimés en 2022. Un nouveau plan Loup devrait bientôt être adopté pour la période 2024-2029.

L'animal est présent sur l'ensemble du territoire, en particulier dans le sud-est de la France. On le retrouve ainsi dans les Alpes, mais aussi dans le Cantal, les Cévennes, la Cerdagne, le Béarn, les Vosges, sur le plateau lorrain... et même en Bretagne.

### SOCIÉTÉ

## 12 Commentaires

Écrire un commentaire (2 000 caractères maximum)

0 / 2000 

M'alerter lors de la publication de ma réaction

 [Voir les conditions d'utilisation](#)

Je publie

Par Bastogne 5 le 22/08/2023 à 09:05

Le problème c'est le LOUP !

Ce magnifique cadeau de cette magnifique Europe !

Même s'il est venu "à pieds" d'Italie, on l'a "renforcé génétiquement par des lâchers de spécimens slovènes.

On n'a quand même eu 100 ans sans loup, et il n'y en a pas en Corse ne dans les îles britanniques...

Les pauvres ! Ça doit leur manquer.

Quand au coût, il est énorme !

---

Par Dentquibouge le 22/08/2023 à 08:12

Attention, le loup n'a pas été réintroduit (à la différence du lynx, qui lui est bien reparti grâce à des lâchers) et les écolos et politiques ne sont donc initialement pour rien dans son extension.

Plusieurs intervenants ici donnent cette information totalement inexacte.

Les loups sont venus à pieds... Depuis l'Italie et ont repris leur progression depuis le Mercantour.

Ceci dit, peu importe, le loup progresse et il faut une régulation par tirs pour qu'il ait à nouveau peur de l'homme et des bergers.

---

Par Dameblanche le 21/08/2023 à 21:00

"Quatre arrêtés ministériels ont autorisé à nouveau la capture létale de plus de 100.000 oiseaux sauvages, déjà jugée illégale à plusieurs reprises par le Conseil d'État et la Commission Européenne. Saisi par la LPO et One Voice, le Conseil d'État avait pourtant annulé le 6 août 2021 les arrêtés ministériels ayant autorisé les mêmes pratiques pour les saisons 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021, car elles contrevenaient à la Directive Oiseaux de l'Union Européenne. Le 15 octobre 2021, plusieurs arrêtés ministériels les autorisant à nouveau pour 2021/2022 avaient malgré tout été publiés au Journal Officiel, déjà sur ordre d'Emmanuel Macron soucieux de ménager les chasseurs à l'approche des élections présidentielles. La LPO et One Voice avaient immédiatement déposé des recours en référé auprès du Conseil d'État pour demander leur suspension en urgence, obtenue le 25 octobre 2021. "

Nombre de chasseurs en France : environ 1 million.

Cherchez l'erreur...

---

Par lynn le 21/08/2023 à 18:21

Loup vu à proximité de ma maison... En Ardèche... dans le parc national des Cévennes sont répertoriées 2 meutes ayant eu 4 jeunes ... en fait c'est faux... Il y en a beaucoup plus ... les touristes des villes ne comprennent pas que les patous défendent leur troupeau... il va y avoir des accidents !

---

Par jc, Slava Ukraïni le 20/08/2023 à 10:13

Et puis, il faut bien le dire,  
les bergères, eh bien, c'est plus ça !

---

Par Caton63 le 20/08/2023 à 07:53

La réintroduction du loup comme de l'ours est une énorme erreur. Nous aurons bientôt à déplorer des victimes y compris des enfants ce qui générera des battues sauvages et ainsi de suite. On s'apprête à payer cher le fait de s'être plié aux lubies du lobby écolo-gauchiste.

---

Par Stany82 le 19/08/2023 à 18:33

Tout bobo citadin sait pourtant que les loups n'attaquent pas les moutons ! Ils l'ont appris sur Twitter dans un article montrant que les renards ne mangent pas les poules.

---

Par ted92 le 19/08/2023 à 18:03

Une progression agricole sinistrée par :

- des injonctions écologistes idéologiques réintroduction du loup
- des réglementations du travail inadaptées

La bureaucratie avance dans aucune considération pour ces personnes.

---

Par Watys le 19/08/2023 à 17:15

12 000 brebis victimes des loups en 2022 !

Pour rien. Ou plutôt si : pour satisfaire aux lubies des "écologistes" des villes...

Il est incompréhensible d'interdire aux bergers de défendre leur troupeau contre les loups avec un fusil.

Par Christophe le 18/08/2023 à 08:00

Dépenser 30 millions par an pour la réintroduction ?du loup. C'est vraiment ubuesque cela fait donc 300 millions sur 10 ans  
cet argent ne serait il pas mieux affecté pour notre hôpital qui se meurt ?

---

Par Damien-42 le 18/08/2023 à 22:15

Les demandes sur le logement semblent légitimes. Mais pour les horaires ... quand on travaille avec des animaux ....

---

Par Julot le 18/08/2023 à 22:09

Je serais curieux de savoir ce que donnerait un référendum sur la présence du loup dans zones d'élevage. Au moins qu'on autorise les bergers à défendre leurs troupeaux avec des fusils. Les loups peuvent sûrement survivre avec les proies sauvages. Ils le faisaient bien avant l'invention de l'élevage. Il est effarant que le caprice de quelques écoles urbains pourrisse la vie a toute une profession rurale.